



Éthique et manœuvres de conduite

Chaque membre a le devoir de prendre connaissance de ce document. L'objectif est de fournir à tous, les informations requises afin de rouler en groupe de façons sécuritaire. Il est impossible de prévoir tout ce qui peut se produire lors d'une ride. Le document demeure un outil évolutif pour s'adapter à toute situation non prévue, car il est impossible de tout écrire.

1. Code d'éthique lors des randonnées

- 1.1. Être courtois et faire preuve de civisme dans son comportement sur la route.
- 1.2. Connaître et respecter le Code de la sécurité routière et nos règles de sécurité en groupe.
- 1.3. Un membre qui mettrait la vie d'un des membres en péril peut être exclu du chapitre.
- 1.4. Chaque conducteur doit s'assurer d'être en pleine disposition de ses capacités physiques et psychologiques. Le conducteur s'engage à reconnaître que la consommation d'alcool et de stupéfiants avant ou pendant une ride n'est pas un comportement compatible avec la sécurité et s'engage donc à respecter strictement la législation en vigueur.
- 1.5. Chaque conducteur prenant part à une ride s'engage à être en possession de documents valides et nécessaires à la conduite d'une moto (permis, assurance, immatriculation, etc.).
- 1.6. Les consignes et directives des capitaines de route, ce doivent être rigoureusement respectés par chaque membre.
- 1.7. Chaque membre se doit de maintenir sa moto en bon état mécanique et sécuritaire.
- 1.8. Lors de nos activités ou randonnées personnelles, les membres sont encouragés à porter fièrement l'emblème du chapitre de HOG Sherbrooke à l'arrière du vêtement.
- 1.9. Lorsqu'un dépôt est exigé, le montant n'est pas remboursable si la personne ne se présente pas.
- 1.10. Avoir en tout temps un comportement social qui fait honneur au chapitre. Le membre évite tout comportement de nature à porter préjudice à l'image du chapitre et du concessionnaire.
- 1.11. La ponctualité est demandée pour chaque sortie, avec le plein d'essence fait au préalable. On demande d'arriver 15 minutes avant le départ.
- 1.12. Les heures de départ et de retour seront prévues avant le rassemblement. Le chapitre privilégie fortement et dans la mesure du possible le départ à partir du concessionnaire. Le retour est laissé à la discrétion du responsable de la sortie.

2. Invité à une ride

- 2.1. Dans un but de faire connaître notre regroupement à plus de motocyclistes lors des rides organisées par le chapitre, un membre peut inviter un non-membre.
- 2.2. Le membre devra aviser son invité qu'il devra signer un formulaire d'abandon de recours avant le début de l'activité pour se conformer à la Charte des chapitres HOG.
- 2.3. Les invités seront permis seulement lors des événements privés d'une journée.
- 2.4. Le membre qui amène un invité doit informer le responsable de la sortie avant l'activité.
- 2.5. Le membre doit informer et encadrer son invité en fonction de nos manœuvres de conduite..
- 2.6. L'invité doit posséder une motocyclette **Harley-Davidson**.
- 2.7. Nous comptons sur le bon jugement des membres pour amener que des invités possédant une bonne technique de conduite. L'invité devra avoir une moto conforme et sécuritaire.
- 2.8. Il va de soi que ce privilège a pour but de recruter de nouveaux membres à court terme.
- 2.9. En principe, le même invité peut venir qu'une seule fois durant la présente saison.
- 2.10. Un invité doit supporter tous ses propres coûts de l'activité, s'il y a lieu.

3. Règles de conduite lors des sorties

- 3.1. Obligatoirement, avant chaque départ pour une sortie de groupe, un petit survol des règles de sécurité sera donné par l'officier de sécurité. S'il n'est pas présent, un capitaine de route prendra la relève.
- 3.2. Selon le nombre de participants et de capitaines présents pour une ride, des sous-groupes de ± 5 motos devront être formés.
- 3.3. Lors des déplacements à moto, la formation en damier est priorisée.
- 3.4. Le leader et le balayeur de chaque groupe ont le pouvoir de placer les membres dans des positions déterminées. Les participants peuvent exprimer leurs préférences. Un conducteur avec une passagère peut demander une position plus confortable comme se positionner à gauche.
- 3.5. Les « trois-roues » devront se placer à l'arrière du convoi, juste avant le balayeur.
- 3.6. Les moins expérimentés seront placés à droite à partir du leader ou à côté d'un capitaine de route.
- 3.7. Le leader de chaque sous-groupe devra garder une distance suffisante avec le groupe qui le précède de façon à permettre un dépassement par des véhicules. Dans la mesure du possible, il reste en contact visuel avec le groupe devant lui.

- 3.8. Les membres devront garder la même position tout au long de la sortie.
- 3.9. Si un membre quitte durant la sortie, ce sera la moto derrière lui qui avancera. Aucun croisement !
- 3.10. Si un membre désire changer de position durant la sortie, il devra en discuter avec le leader et/ou le balayeur de son groupe avant d'effectuer tout changement.
- 3.11. La distance entre les motos est de 3 secondes avec la moto de devant et non avec celle en diagonale. La distance de 3 secondes doit rester constante et respectée afin d'éviter l'effet d'élastique.
- 3.12. Il est important que chacun garde sa portion de voie, à gauche ou à droite, selon sa position de départ. Lors de courbes serrées, ou lorsqu'on rencontre un véhicule, un piéton, un cycliste ou autre qui circule ou est arrêté en bordure de route, le leader lève le bras et, à partir de ce moment, les membres doivent se placer en file indienne, pour ensuite reprendre leur position initiale.
- 3.13. Lorsque le leader fait un signal, il est nécessaire qu'il soit répété, de façon à ce qu'il soit bien vu de tous. Lorsqu'une route devient un champ de bataille, les signaux peuvent être sporadiques.
- 3.14. Lors des arrêts, le dernier balayeur, s'il y a plus d'un groupe, se stationne à côté du leader.
- 3.15. Il est très important de garder sa position durant le stationnement, le but étant d'éviter les croisements. Suivez votre leader : s'il se gare en 45°, vous devez faire de même ; s'il s'arrête en formation de groupe, faites comme lui autant que possible. Il est de même lors des départs, vous devez suivre votre leader tout en gardant votre position initiale.
- 3.16. Si lors d'un arrêt le leader met ses feux de détresse, le stationnement sera alors, chacun pour soi. Donc, s'il s'avère impossible de respecter l'ordre du groupe lors de cet arrêt, stationnez-vous de façon sécuritaire. Les directives pour un point de ralliement avant le départ vous seront données par votre leader ou votre balayeur.

7. Manœuvre sur une autoroute

- 7.1. Lors de ce dépassement, le leader met son clignotant en premier suivi des autres motos, le balayeur change de voie en premier, ensuite le leader, suivi des autres motos dans l'ordre des positions.
- 7.2. Après le dépassement, le retour dans sa voie se fait chacun pour soi en **accélération** pour créer de l'espace pour tout le groupe et dans l'ordre du premier au dernier.
- 7.3. Lors d'un dépassement d'un poids lourd, vous devez laisser plus d'espace avant d'amorcer le retour dans votre voie. Ne restez pas à côté d'un camion, **accélérer !**

- 7.4. Les bretelles d'accès à l'autoroute sont des éléments dangereux. Il vous faut porter attention lorsqu'une automobile entre sur l'autoroute à votre hauteur, vous devez lui laisser la place pour qu'elle puisse entrer dans le groupe de façons sécuritaire. Le groupe pourra éventuellement se reformer.
- 7.5. Sur une autoroute à trois voies, il est prudent de rester dans celle du milieu, car cela permet aux autres véhicules d'entrer ou de sortir de l'autoroute plus facilement. Personne ne doit rester dans la voie de droite pour couper la circulation ; si cela s'avérait nécessaire, le balayeur le fera au besoin.
- 7.6. La coopération à cette manœuvre est de mise, les initiatives entraînent des confusions.

8. Dépassement sur une route secondaire avec des voies doubles

- 8.1. Lors de ce dépassement, le leader met son clignotant en premier suivi des autres motos, le balayeur change de voie en premier, le deuxième est le leader, suivi des autres motos dans l'ordre des positions, et ce, en tout temps. Le retour dans sa voie se fait chacun pour soi en **accélérant** pour créer de l'espace pour tout le groupe et dans l'ordre du premier au dernier.
- 8.2. Lorsque le groupe est à droite de la voie double, à l'approche du rétrécissement, le leader met son clignotant, seulement le balayeur ferme la voie de gauche, tous les conducteurs attendent que le leader se replace dans la voie simple avant de se replacer.
- 8.3. Le balayeur peut si nécessaire fermer la voie de gauche par anticipation, afin de prévenir une intrusion d'un véhicule empêchant le leader de se replacer.
- 8.4. La coopération à cette manœuvre est de mise, les initiatives entraînent des confusions.

9. Dépassement sur une route secondaire avec une voie simple.

- 9.1. C'est vraiment une manœuvre « chacun pour soi ». Le leader met son clignotant et amorce sa manœuvre en premier, ensuite les membres feront cette manœuvre au moment opportun tout en respectant l'ordre.
- 9.2. Après le dépassement, le leader se replace dans la voie à droite et ensuite les membres du groupe font de même tout en respectant l'ordre du groupe, vous devez créer de l'espace pour les motos derrière vous, **accélérez!**

10.La miette de pain HOG pour retrouver son chemin

« Le petit Poucet ... croyait retrouver aisément son chemin, par le moyen de son pain qu'il avait semé partout où il avait passé; mais il fut bien surpris lorsqu'il ne put en retrouver une seule miette: les oiseaux étaient venus, qui avaient tout mangé. »

- 10.1.Lorsqu'un groupe se retrouve séparé pour peu importe la raison comme un feu de circulation, un arrêt, un changement de direction..., le dernier conducteur du groupe avec le leader devient cette fameuse **miette de pain**.
- 10.2.Tant que le premier groupe continue sur la même route, toutes les motos continuent avec son groupe. S'il y a un changement de direction ou un arrêt, **la miette de pain** doit s'arrêter en bordure de route de façon sécuritaire et rester à la vue jusqu'à ce que le reste du groupe derrière lui l'ait rejoint.
- 10.3.Soyez vigilants si vous êtes le dernier, cette responsabilité de **la miette de pain** vous incombe.
- 10.4.S'il n'y a pas de changement de direction, **la miette de pain** suit son leader.
- 10.5.Si une trop grande distance se crée entre le premier groupe et les autres motos derrière le groupe du leader, s'est uniquement le leader qui jugera de s'arrêter ou de ralentir.

11.Arrêt d'urgence: (voir le protocole d'intervention)

Si un membre se voit dans l'obligation d'effectuer un arrêt en bordure de route, soit pour un bris mécanique ou toute autre raison, le balayeur se doit de rester avec celui-ci. Tous les autres membres poursuivent leur route. Le balayeur prendra les décisions qui s'imposent et avertira le conducteur de tête.

12.Autres points

- 12.1.Si vous devez quitter le groupe en cours de route, veuillez aviser le leader, ou le balayeur, de votre groupe à l'avance de façon à ce qu'il comprenne la raison de votre départ.
- 12.2.Il va de soi que les membres doivent respecter les règles du code de la sécurité routière sous peine d'être retirés du groupe, pour le reste de la sortie ou plus, selon les circonstances.